

QUESTIONS DISPUTEES

A propos de la concélébration

Plusieurs allusions ont été faites, dans notre dernier fascicule, au rite de la concélébration. Voici, d'abord sur ce sujet délicat, une mise au point d'un de nos collaborateurs.

La concélébration, qui est demeurée d'un usage constant dans les divers rites orientaux, a été pratiquée couramment en Occident jusqu'au VIII^e siècle : à partir de cette époque, elle a progressivement perdu du terrain dans les rites latins, à tel point qu'elle ne s'est maintenue qu'au sacre des évêques, à la messe lyonnaise du jeudi saint, et avec quelques regrettables rubriques qui en atténuent la manifestation extérieure, à l'ordination des prêtres. Elle a laissé pourtant des vestiges plus nombreux, qu'il est intéressant de relever. Tout d'abord la prescription du *Cérémonial* demandant que l'évêque diocésain soit assisté, lorsqu'il pontifie, de chanoines en chasuble¹ (à Rome le pape est pareillement entouré de cardinaux prêtres en chasuble). Ensuite l'usage de la communion générale des prêtres le jeudi saint : ce n'est qu'après coup et en des temps d'ignorance liturgique qu'on a pu attribuer à cette communion le symbolisme de la communion des apôtres des mains du Sauveur; le même rite est prescrit par le *Pontifical* pour le synode diocésain², et par la constitution *Vacante sede apostolica* de Pie X pour le conclave (il est vrai que Pie XI en a supprimé l'obligation) : on le voit par ces exemples, toutes les fois qu'une communauté sacerdotale se trouvait solen-

1. Lib. I, c. xv, n. 6. — Dans le rit lyonnais, cette assistance est prévue même pour la messe célébrée par un prêtre (messe à quinze ministres).

2. Pars v.

nellement réunie, il n'y avait qu'une messe, qui était la messe de tous; ce n'est que peu à peu que l'idée de concélébration s'est estompée, sous les coups sans doute de l'individualisme médiéval et des spéculations abstraites, pour ne laisser aux prêtres présents qu'une participation qui semble les réduire à la communion laïque.

Si l'Église redonnait aux prêtres de rite romain la faculté de concélébrer qu'elle leur ôte expressément par le canon 803, peut-être mettrait-elle comme condition la présidence de l'évêque, encore que l'Orient ne connaisse pas cette limite. Certainement elle demanderait aux prêtres concélébrants non le port de l'étole, mais celui de la chasuble qui est liturgiquement leur vêtement traditionnel. Comme aux ordinations, l'évêque chantant seul, les prêtres réciteraient les prières à voix basse, encore que l'antiquité n'ait pas exigé tant de précision, pas même pour les prières de la consécration.

Il ne faut pas dire, comme dans une note de la précédente *Maison-Dieu* qui demande à être rectifiée, qu'il y aurait « autant de sacrifices que de célébrants ». Cette formule aurait fait justement bondir saint Paul et les Pères de l'Église : il n'y a qu'un autel, une seule eucharistie, un seul sacrifice du Christ, on ne le dira jamais avec assez de vigueur. Mais sans doute l'auteur de la note incriminée voulait dire qu'il y a dans la concélébration autant de « fruits spéciaux » de la messe qu'il y a de célébrants : chacun peut très légitimement avoir son « intention » particulière et recevoir pour cela un honoraire distinct.

A.-G. M.

Ce problème rencontre un écho dans les préoccupations de beaucoup de prêtres, surtout chez ceux qui vivent en communauté. Voici un supérieur dominicain qui nous écrit et pose un certain nombre de points d'interrogation.

R..., le 1^{er} mars 1946.

... Un point, deux fois soulevé dans votre dernier numéro, me tient spécialement à cœur et j'aimerais connaître les réactions

qu'il aura pu provoquer soit chez les spécialistes de l'Église enseignée, soit dans la hiérarchie. C'est celui de la concélébration. Vous en parlez à propos de l'acte canonique qui transforme la présence des évêques, jadis simples assistants des sacres épiscopaux, en communauté ministérielle (co-consécration); et à propos des célébrations eucharistiques des prêtres d'un camp de concentration sous la présidence de l'Évêque de Clermont. Il était en effet normal que vous évoquiez la concélébration sous ces formes premières, les plus expressives, et sans doute les mieux appuyées en tradition ecclésiastique (la seule peut-être en tradition latine) : je n'ai pratiqué qu'une seule concélébration dans ma vie, celle de ma première messe dite avec l'Évêque qui venait de me faire prêtre.

Puisque vous avez abordé cette question, vous aimerez peut-être connaître les termes d'un échange de vues qu'avaient eu, avant les suggestions de votre numéro, quelques religieux personnellement intéressés par la question. Il s'agissait d'un problème souvent agité dans nos maisons dominicaines où les horaires sont difficiles à établir pour sauvegarder, avec l'intégrité de l'office canonial, une messe conventuelle qui soit telle de fait et non seulement de droit. La multiplication des messes privées dans les siècles qui ont suivi la naissance de notre Ordre, et bientôt leur passage à l'état quotidien, sanctionné par des approbations et des textes officiels (au moins dans les Constitutions de l'Ordre) a compromis l'équilibre primitif. En droit, la messe conventuelle demeure la seule canoniquement obligatoire. En fait, quel religieux-prêtre, mis dans le cas de choisir, ne sacrifie la messe conventuelle ? Peu de points accusent aussi nettement, et jusqu'à l'intérieur du rythme liturgique de notre vie, le glissement qui s'est opéré dans les institutions chrétiennes modernes et qui aboutit, ici, à donner, en fait, la priorité à une célébration moins communautaire.

Beaucoup de dominicains ressentent très vivement cette anomalie, ils en souffrent d'autant plus qu'aucun ne voudrait renoncer à la consécration quotidienne. Ils sont prêtres : « leur » messe est le cœur de leur sacerdoce.

Les monastères n'éprouvent pas, au même degré que les maisons dominicaines, cette tension dans l'adoption de deux coutumes, l'ancienne et la moderne; moins chargés de besogne, puisqu'ils n'exercent dans l'Église que des ministères occasionnels (ils ne sont pas finalisés par une fonction apostolique), ils ont pu, sans heurt, s'appropriier les deux régimes : celui de la messe conventuelle et celui des messes privées. Chez nous, n'est-ce pas faire œuvre de vérité que de s'attaquer à cette tension et

de chercher un meilleur équilibre que la simple juxtaposition des messes privées à côté de la messe conventuelle ?

Nous étions d'accord, l'autre jour, réunis autour d'une table ronde, pour accuser la conjonction toute matérielle de l'ancienne discipline, qui a gardé juridiquement toute sa force, avec la moderne, entièrement passée dans les mœurs et qu'on ne peut totalement répudier. Et nous nous demandions si la solution à cette antinomie ne serait pas à trouver dans une tradition plus ancienne et, au cas où l'Église devait en favoriser la perspective, dans un certain type de concélébration.

A quoi l'un de nous faisait remarquer que certaines coutumes modernes vont dans ce sens : n'est-ce pas au Portel que, il y a plusieurs années, pour une cérémonie jubilaire, on avait dressé à tous les coins de la place publique autant d'autels qu'il y avait de prêtres originaires de la localité ? Ils devaient être plusieurs dizaines. — J'ai assisté, il y a quelques années, à des prémices solennelles ; et pendant que le jeune prêtre célébrait au maître-autel, ses deux frères aînés, prêtres eux aussi, célébraient à des autels latéraux. Or, en pareil cas, la consigne observée par les différents célébrants est de synchroniser leurs célébrations. L'un donne le rythme sur lequel les autres se règlent. Il n'y a pas de concélébration par *unité* d'autel, ni par *unité* d'oblats, mais bien par *union* des gestes et des paroles. Serait-il contraire aux actuelles rubriques du missel, ajoutait le religieux, d'adopter résolument ce principe de célébration synchronisée et, au besoin, d'aménager des églises conventuelles en fonction de ces données ? On aurait un autel majeur et des autels subsidiaires où les célébrants pourraient se faire face pour pouvoir synchroniser leurs gestes et leurs paroles. Et cette célébration répondrait au souci des uns et des autres ; elle serait strictement « conventuelle » et chaque célébrant aurait son autel et la matière de son offrande.

Simple suggestion, cette idée ne pouvait, parmi nous, faire l'unanimité. Plusieurs déclarèrent être résolument ennemis de ce type de célébration synchronisée. Loin de résoudre le conflit entre deux esprits, il leur semblait consacrer et presque canoniser les célébrations en « a parte » et mettre en relief la *multiplication* du rite. Le grand attrait de la concélébration réside, à leurs yeux, dans la meilleure prédication de *l'unique* sacrifice. Or, du moment qu'il y a plusieurs autels et s'il y a autant de calices que de célébrants, on affiche l'inconvénient majeur des coutumes modernes. La tentative vers l'unité de ces célébrations synchronisées est tout extérieure, de pure façade et sans valeur profonde.

Peu de chose sortit de la discussion, sinon le sentiment très vif que nos actuelles pratiques manquent d'une certaine synthèse. Nous avons récolté, au cours des siècles, bien des enrichisse-

ments. Aux siècles moins pénétrés de sens liturgique, nous avons pris des coutumes parfois assez individualistes. Sous l'égide de l'Église et en esprit de soumission, nous voudrions traduire fortement, dans un rite unifié, le mystère eucharistique de notre quotidienne charité. Voulez-vous nous y aider ?

De cette lettre et des idées qu'elle suggère, vous ferez tel usage qui vous semblera bon. *La Maison-Dieu* pourrait peut-être provoquer des sentences de doctes en cette matière et susciter des avis. Il n'est pas étranger à la liturgie « pastorale » qu'il y ait un seul ou plusieurs autels dans les églises canoniales ou conventuelles.

Le problème si réel posé par cette lettre est actuellement senti par nombre de prêtres et de communautés. Il ne peut être abordé que par ceux qui unissent une science théologique certaine à une science liturgique non moins éprouvée. C'est donc avec joie que nous annonçons pour paraître dans notre prochain cahier une étude magistrale de Dom Beauduin sur la concélébration.

*
* *

Aidez-nous à trouver de nouveaux abonnés.

Il y va de l'existence de La Maison-Dieu.